



7ème Tournoi Départemental Jeunes d'Herbignac 2023

Règlement particulier

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA. Il respecte le Cahier des charges pour l'organisation des tournois jeunes dans le département (CD44). Le tournoi est enregistré sous le dossier 2202037.
2. Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Le cas échéant, ce protocole sera affiché à l'entrée du gymnase.
3. Les Juges Arbitres du tournoi sont **Florent Prud'homme** et **Gwenaëlle Le Roy**. Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBA, être en possession de sa licence 2022-2023 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
6. Le tournoi est ouvert aux classements de NC à R4 en catégories **Minimes et Cadets**. Les joueurs des catégories inférieures pourront également s'inscrire.
7. Les tableaux de **simples** hommes/dames **Minimes et Cadets** se joueront le **samedi 25 février 2023**.
8. La date limite d'inscription est fixée au **lundi 13 février 2023**. Les droits d'engagements sont de 6 € pour un tableau. Les inscriptions se font exclusivement sur **Badnet** (nom du tournoi : **PDLL44-TDJ Herbignac**). Aucune inscription ne sera possible par mail, par courrier ou par téléphone.
9. La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.
10. Les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec 2 sortants par poule, puis, en élimination directe. Des « TOP » pourront être constitués en poule unique.
11. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club ainsi qu'au responsable du joueur quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (**jeunes.hbc44@gmail.com**).
12. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
13. Les matches de poules et les phases éliminatoires seront en auto-arbitrage. Les finales seront en auto-arbitrage.
14. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par les juges arbitres.
15. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler aux juges arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
16. Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
18. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les **RSL3** pour les joueurs R et D, et les **Yonex Mavis 2000** pour les joueurs P ou NC.

19. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFbAD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Ligues sont interdites.
20. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges arbitres.
21. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort le **jeudi 16 février 2023** devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (**secretariat@badminton-paysdelaloire.fr**). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
22. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
23. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
24. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
26. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.